

## Inscription à la plateforme – PROCÉDURE WEB



### **IMPORTANT !**

Les candidatures seront traitées uniquement à la réception de l'ensemble des documents exigés. S'il manque quoi que ce soit, nous vous en ferons part par courriel. Les dossiers incomplets seront refusés après le délai de trois mois et ne seront pas conservés par le Service des ressources humaines.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – SUPPLÉANCE EN ENSEIGNEMENT

Afin d'effectuer de la suppléance dans les écoles primaire et secondaire du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais (ci-dessous CSSPO) :

1. Qualification légale en enseignement (Brevet, permis, autorisation provisoire);
2. Démontrer que vous êtes inscrit(e) à l'université dans un programme en enseignement ou toute autre discipline;
3. Avoir complété un certificat ou baccalauréat dans une autre discipline que l'enseignement;
4. Détenir ou être en cours d'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) et fournir un relevé de notes officiel, ainsi que le diplôme;
5. Avoir l'autorisation légale de travailler au Canada, s'il y a lieu.

### CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ – PERSONNES DE SOUTIEN ET PROFESSIONNEL

Afin d'effectuer du remplacement dans les écoles primaire et secondaire du CSSPO :

1. Avoir complété un certificat ou un baccalauréat dans une autre discipline que l'enseignement;
2. Détenir ou être en cours d'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) et fournir un relevé de notes officiel, ainsi que le diplôme; pour Suppléance ou remplacement Technicien(ne)
3. Détenir un diplôme d'étude secondaire ou un diplôme d'études professionnel; (soutien)
4. Avoir l'autorisation légale de travailler au Canada, s'il y a lieu.

## ÉTAPE À SUIVRE

### Inscription dans la plateforme Scolago

1. Accédez au site <https://scolago.com/fr-FR>
2. Consultez cette [courte vidéo](#) et suivez les étapes afin de vous inscrire à titre de remplaçant;
3. Assurez vous de sélectionner les écoles de votre choix (CSS des Portages-de-l'Outaouais) en suivant [cette procédure](#);
4. Une fois votre profile créer, vous pouvez accéder à la section **Aide** pour y consulter les questions fréquemment posées et en apprendre davantage sur la plateforme.
5. Vous êtes invité à télécharger l'application gratuitement sur votre téléphone pour recevoir vos demandes de remplacement et les accepter rapidement.

### Formulaires obligatoires

- Antécédents judiciaires : [Cliquez ici](#)
- Formulaire de déclaration des fonctions exercées en milieu scolaire : [Cliquez ici](#)

### Téléchargement de vos documents

Une fois votre dossier Scolago complété, vous devez télécharger dans la section **Scolarité** de votre profil les documents mentionnés ci-dessous pour compléter votre dossier d'employé(e). Sans la réception des documents cités, nous ne pourrons faire l'analyse de votre dossier et déterminer l'état de votre dossier dans l'application Scolago.

- Diplômes (secondaire, collégial et universitaire) s'il y a lieu;
- Relevés de notes officiels (secondaire, collégial et universitaire);
- Brevet d'enseignement, permis d'enseignement ou autorisation d'enseigner valide du Québec, s'il y a lieu;

•

Pour les personnes ayant fait des études à l'extérieur du Canada ou qui ont le statut immigrants(es) reçu, les documents suivants doivent également être fournis :

- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec accompagnée des documents officiels à l'appui;
- Preuve de résidence permanente ou citoyenneté canadienne ou preuve de statut légal au Canada (Permis de travail, permis d'étude).

Pour des questions concernant vos demandes de remplacement, veuillez vous référer au Service des ressources humaines par courriel à [banquesuppleants@csspo.gouv.qc.ca](mailto:banquesuppleants@csspo.gouv.qc.ca). Si toutefois vous éprouvez des problèmes techniques, nous vous invitons à communiquer avec « Scolago », soit par courriel à [support@scolago.com](mailto:support@scolago.com) ou par messagerie privée sur Messenger, via leur page [Facebook Scolago](#).

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Description du rôle de suppléant

Le suppléant anime et enseigne des activités pédagogiques au jour le jour, s'assure de la bonne gestion de la classe et laisse un suivi à l'enseignant titulaire. Dans le cadre de suppléances prolongées, elle ou il peut avoir à préparer des activités et à procéder à des évaluations.

### Territoire du CSSPO

Le CSSPO est à la recherche de suppléants pour pallier ses besoins de remplacement sporadiques et sur appel. Le centre de services scolaire dessert le territoire suivant: les municipalités de Chelsea, La Pêche et Pontiac, la Ville de Gatineau (secteurs de Hull et Aylmer). Ces territoires sont regroupés à l'intérieur de la MRC des Collines (municipalités de Chelsea, La Pêche et Pontiac). Depuis la fusion de 2001, le CSSPO couvre maintenant une partie de la nouvelle ville de Gatineau. Pour visualiser le territoire du CSSPO, connaître les bassins des écoles, et les rues, veuillez cliquer sur ce lien: [territoire](#).

### Rémunération

Le versement de la paie s'effectue tous les deux jeudis, selon un calendrier de paie établi au 1er juillet de l'année scolaire. Le centre de services scolaire procède au dépôt automatique dans le compte bancaire de l'employé. Pour la suppléance, il y a deux semaines de rétention sur la paie. Le personnel suppléant a droit à 4 % de vacances versé à la fin de chaque année scolaire. Pour avoir accès à vos relevés de salaire de façon électronique, inscrivez-vous en suivant la procédure en [cliquant ici](#).

Veillez vous référer à l'agente ou l'agent de bureau de l'école où vous avez fait votre première journée de suppléance pour obtenir votre numéro d'employé (matricule).

### Fin d'emploi de la suppléance occasionnelle

Le centre de services scolaire peut retirer votre nom de la liste de suppléance dans certaines circonstances; dans l'éventualité d'une évaluation négative d'une direction d'établissement ou s'il y a eu plusieurs insatisfactions de la part des établissements. Si vous ne pouvez plus ou ne voulez plus faire de la suppléance parce que vous avez obtenu un autre emploi ou pour toutes autres raisons, il est de votre responsabilité de mettre à jour votre dossier auprès de la plateforme <https://scolago.com/fr-FR>, utilisé pour les remplacements occasionnels.